



**SYNDICAT CGT DE
L'HÔPITAL DE MOZE**
B.P.4
07320 SAINT-AGREVE
Tél. : 06.74.47.66.40
E-mail : cgtmoze@aim.com
Site : cgtmoze.e-monsite.com



Compte-rendu UNIFED (version FEHAP) de la commission paritaire de branche du 13 janvier 2015

La CPB s'est tenue le 13 janvier 2015. L'ordre du jour était exclusivement consacré à la formation professionnelle.

L'UNIFED a annoncé aux organisations syndicales une évolution du taux global de l'investissement consacré à la formation professionnelle. Elle a proposé de passer d'un taux initialement envisagé de 1,7% à un taux de 1,9%.

Elle a décliné la ventilation de ce taux. Au-delà du 1% de la part légale, la part de 0,9% se répartirait comme suit :

- 0,3% serait mutualisé et réservé au développement de la formation professionnelle,
- 0,6% serait consacré à une obligation d'investissement formation des entreprises. Ce 0,6% pourrait être soit totalement versé à l'OPCA, soit totalement géré en interne, soit versé à l'OPCA pour partie et géré en interne pour partie. Il appartiendrait donc à l'entreprise de décider de la gestion de ces 0,6%.

L'UNIFED a rappelé que cette proposition instaurait un effort supplémentaire de 0,9% au-delà de l'obligation légale, effort, qui, sous l'empire de l'ancienne législation était seulement de 0,7% (1,6% conventionnel en lieu et place du 0,9% légal consacré au plan).

Elle permet également aux entreprises de disposer d'une ressource propre garantie à hauteur de 0,6%.

En outre, elle permet à l'OPCA de disposer des ressources nécessaires à son fonctionnement. L'UNIFED a également rappelé son attachement à la CPNE-FP et aux DR CPNE-FP à travers notamment leur importance en matière d'élaboration de la politique emploi-formation de la branche.

Elle a ainsi proposé de porter le nombre de DR CPNE-FP de 3 à 4 par an et à financer sur le budget UNIFED les groupes de travail paritaires sectoriels que le projet de texte se propose de mettre en place.

Les organisations syndicales ont fait part de leur opposition aux propositions formulées notamment quant au taux et à la répartition de l'investissement consacré à la formation.

Après une suspension de séance, elles ont estimé ne plus être en capacité de poursuivre les échanges et ont quitté la table des négociations.

La prochaine CPB aura lieu le 09 février 2015.